

Et aussi,—la réponse à une adresse du 30 janvier dernier, demandant copie,—

1. De tous ordres en conseil, ordres administratifs, règlements et correspondance avec le commissaire des terres ou autres agents du gouvernement touchant le retrait des terres à concéder à titre de homestead et préemption dans les lieux connus sous les noms de réserve de la ville de Régina, Moose Jaw, et autres localités des Territoires du Nord-Ouest, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, et touchant leur réouverture pour concession à titre de homestead et préemption, et les termes et conditions auxquels elles ont été ainsi réouvertes.

2. De tous ordres, règlements et correspondance relativement aux réclamations des colons et squatters sur telles terres, le nom du réclamant, la nature de sa réclamation, comment il en a été disposé, et ce qui a été fait des terres ainsi réclamées.

3. De tous ordres en conseil, ou ordres administratifs, ou règlements et correspondance touchant la vente à l'enchère ou vente privée de telles terres, à qui, quand et à quel prix elles ont été vendues, le montant payé ou restant à payer, et la mise à prix pour chaque section.

4. De tous règlements ou décisions du département concernant les réclamations faites par les colons ou squatters sur telles terres.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 écoulé, pour copie du traité passé entre le gouvernement et *John Sinnot* pour la construction d'un brise-lames à l'entrée du havre de St. Pierre, comté de King, I.P.E.; aussi, état donnant tous les montants payés pour la construction partielle de ces travaux, les noms des cantons et de l'inspecteur.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 écoulé, pour copie de tous rapports, cartes et évaluations de l'ingénieur ou des ingénieurs employés au relevé hydrographique de la rivière Thames au village de London-Ouest, dans le comté de Middlesex, dans la province d'Ontario.

Aussi,—la réponse (en une seule) aux trois ordres de la Chambre datés respectivement du 28 février 1883, du 5 mars 1883, et du 31 janvier dernier, qui suivent, savoir :—

Ordre de la Chambre pour un état indiquant les personnes employées dans aucuns des départements pendant les années fiscales 1880-81 et 1881-82 et pendant l'année courante jusqu'à date, dont le salaire est débité au compte des diverses entreprises publiques dans lesquelles elles sont employées, et donnant (1) leur nom; (2) la date de leur entrée en fonction; (3) le chiffre de leurs appointements; (4) la nature de leurs fonctions; (5) les travaux au compte desquels le salaire est débité et le montant débité au compte de chacun des travaux.

Ordre de la Chambre pour un état indiquant les personnes employées dans aucuns des départements pendant les années fiscales 1873-74, 1874-75, 1877-78 et 1878-79, dont le salaire a été débité au compte des diverses entreprises publiques dans lesquelles elles ont été employées, et donnant (1) leur nom; (2) la date de leur entrée en fonction; (3) le chiffre de leurs appointements; (4) la nature de leurs fonctions; (5) les travaux au compte desquels le salaire est débité et le montant débité au compte de chacun des travaux.

Ordre de la Chambre pour un état donnant les noms de toutes personnes employées dans le département des Travaux Publics à titre de surnuméraires ou copistes dont les salaires sont ou ont été débités au compte de travaux particuliers depuis 1881.

Aussi,—la réponse (*partielle*) à un ordre de la Chambre du 28 écoulé, pour un état indiquant en détail les sommes dépensées chaque année, depuis la confédération, pour,—

1. L'acquisition et l'entretien de Rideau Hall et des terrains qui l'entourent, avec toutes les additions et améliorations.

2. L'aménagement et autres effets mobiliers fournis à Rideau Hall.

3. Le combustible et l'éclairage de Rideau Hall.